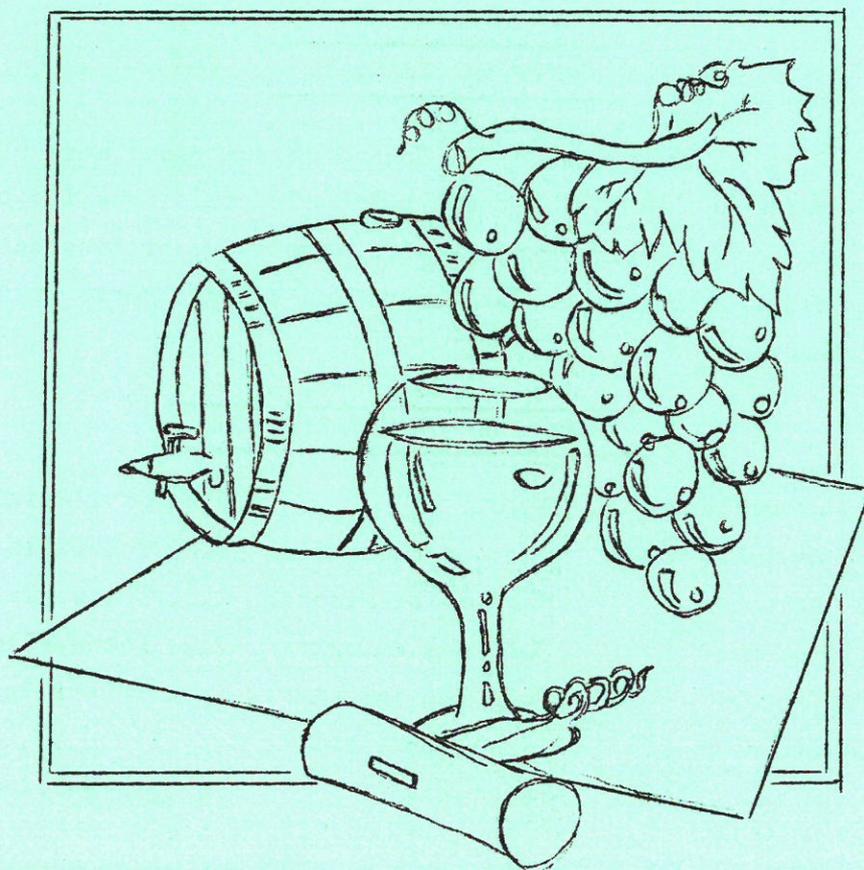


ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE SUR MEURTHE

N° 238 OCTOBRE 87



CEREMONIES DU SOUVENIR

Les cérémonies du Souvenir de l'Armistice du 11 Novembre 1918 se dérouleront à Thiaville le mercredi 11 Novembre selon le programme suivant:

- 8 h 45 : rassemblement des élus, pompiers et Anciens Combattants devant la Mairie.
- 9 h 00 : office religieux.
- 10 h 00 : à l'issue de l'office, cortège jusqu'au Monument aux Morts, cérémonies au Monument et à la stèle Pierre Pierron.
- 10 h 30 : vin d'honneur salle du Foyer Rural. Toutes les personnes présentes y sont cordialement invitées.

Vous réserverez sans aucun doute le meilleur accueil aux jeunes quêteurs qui vous proposeront le " Bleuet de France " et solliciteront votre obole.

Enfin, n'oublions pas de pavoiser nos maisons du drapeau tricolore.

SOUVENIR FRANÇAIS

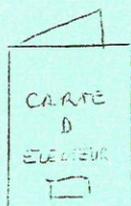
A l'occasion de la Toussaint, un tronc sera placé à la porte du cimetière et une quête effectuée dans les rues en faveur du Souvenir Français. Les sommes recueillies servent à assurer l'entretien des tombes des soldats morts pour la France.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

- | | | |
|---------------|--------------------------|------------------|
| 15 Novembre : | Belote | Club de l'Amitié |
| 22 Novembre : | Journée choucroute | F.R. Thiaville |
| 5 Décembre : | Char de St-Nicolas | A.F. Thiaville |
| 19 Décembre : | Noël des enfants | F.R. Lachapelle |
| 20 Décembre : | Noël des enfants | A.F. Thiaville |
| 31 Décembre : | Réveillon (sous réserve) | F.R. Thiaville |

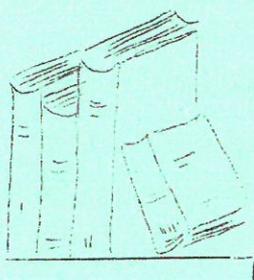
LE 23 NOVEMBRE 1987 . . . à THIAVILLE . . . de 16 h 30 à 19 H ?

LISTE ELECTORALE



Elle sera close le 31 Décembre 1987. Il est précisé qu'aucune inscription n'est faite d'office et qu'il convient de se présenter en Mairie avec le livret de famille ou une pièce d'identité. Se munir de l'ancienne carte d'électeur pour ceux qui ont déjà voté dans une autre commune.

BIBLIOBUS



Il est passé le 13 Octobre. Romans, policiers, aventures, découvertes, livres pour enfants, etc... un choix de livres vous attend en Mairie.

Les longues soirées d'hiver sont là... profitons-en pour lire.

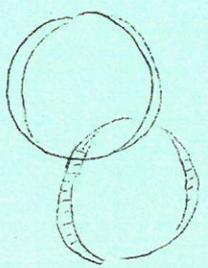
Le prêt est gratuit. Les livres sont prêtés pour une quinzaine de jours. Aucune inscription n'est demandée.

TROTTOIRS - CANIVEAUX



La neige, le gel, le verglas risquent d'être bientôt là, aussi n'est-il pas superflu de rappeler que le dégagement des trottoirs et caniveaux est une obligation pour les riverains qui doivent prendre toutes les mesures utiles afin que la circulation sur les trottoirs soit assurée en sécurité et que s'écoulent normalement les eaux dans les caniveaux.

LE BONHEUR GENEREUX



A l'occasion du mariage PREUILH - JOANNARD le 29 Août à Thiaville, la somme de 527 F a été recueillie et partagée par moitié entre les Sapeurs-Pompiers de Thiaville et la section des Anciens Combattants de Thiaville - Lachapelle.

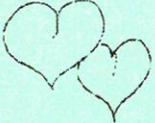
Le 12 septembre, pour le mariage MILLER - MULLER, la quête faite en Mairie a produit la somme de 295,50 F qui a été ainsi répartie: 1/3 pour les Sapeurs-Pompiers de Thiaville, 1/3 pour les Donneurs de Sang de Thiaville et des environs, 1/3 pour la section Football de Thiaville.

A ces deux jeunes couples, nous disons un grand merci et leur renouvelons nos voeux de bonheur.

.../...

LE 23 NOVEMBRE , à THIAVILLE . . . DONNEZ VOTRE SANG . . .

LA VIE DU VILLAGE

- 
- Mariage: Le 10 octobre à 10 h 15 sera célébré dans notre commune le mariage de Thierry PAQUOT et de Véronique DEMANGE. Nous leur présentons nos meilleurs voeux de bonheur.
 - Nouveaux habitants: Monsieur et Madame Bernard GIROUX et leurs deux enfants, qui habitaient dans le Nord, sont installés depuis fin août 2, rue d'Alsace.

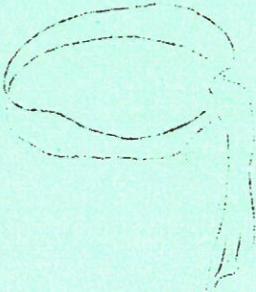


- Monsieur André CUNY et Josiane LITIQUE habitent 30, rue de Fagnoux depuis fin août également.

Nous souhaitons à ces deux familles une cordiale bienvenue parmi nous.

LE SAVIEZ - VOUS ?

Article paru il y a quelques semaines dans " La Liberté de l'Est " et que la modestie de l'intéressé n'avait pas permis jusqu'à ce numéro de reproduire.



Il faut ajouter que Monsieur SOUVAY, Conseiller Municipal, a également oeuvré au sein de la section des Anciens Combattants de THIAVILLE - LACHAPELLE et qu'il a fondé l'activité " Gymnastique féminine " au Foyer Rural.

Texte de l'article: " JUDO: quand un homme se sacrifie à sa passion. Le judo raonnais se porte particulièrement bien. Quelque soit l'âge de ses adeptes, il enregistre à chaque saison d'excellents résultats. Les jeunes s'illustrent dans les compétitions. Les plus anciens, toujours fidèles au poste, marquent également des points notamment dans la hiérarchie des grades, là où la rigueur est de règle.

Nous voudrions souligner aujourd'hui les qualités d'un homme, dévoué à son club, et dont la modestie n'a d'égale que son tempérament de véritable sportif. Car il faut être un sportif dans l'âme pour passer son second dan à l'âge de 61 ans. Cet homme, M. SOUVAY, président d'honneur du club, mais aussi l'un de ces piliers sans qui toute société n'existerait pas, est vraiment un passionné du judo.

.../...

Il débute dans cette discipline en 1958 à Rabat (Maroc). En 1959 et 1960, c'est en Allemagne qu'il pratique, puis à Tébessa, en Algérie, dans les années 61, 62 et 63, car M. SOUVAY, de par son métier, est aussi une sorte " de pigeon voyageur ".

En 1964 et 1965, c'est la Moselle qui l'accueille où il s'inscrit au club de Morhange.

En 1980, après une interruption de 15 ans pour raison professionnelle, M. SOUVAY replonge dans l'ambiance dans notre bonne ville de Raon-l'Etape. " Une reprise difficile, confie-t-il, car il a fallu se réadapter et reprendre le tout à zéro... " Entre temps, les techniques du judo, notamment pour l'appellation japonaise, ont évolué. La reprise n'en est donc que plus laborieuse et compliquée, mais tout arrive à qui sait persévérer.

En 1981, il passe sa ceinture bleue, en 82 sa ceinture marron, et 1984 sa ceinture noire, premier dan.

Il y a une dizaine de jours, le 16 mai dernier, il décrochait le titre de deuxième dan, dans la partie la plus technique de la discipline, comprenant plusieurs spécialités, comme le ju jitsu, l'atémi, etc.

Son succès n'en est que rehaussé, c'est un exemple pour notre jeunesse, c'est aussi le cheminement d'un homme qui s'est donné à fond pour sa passion.

Nos félicitations, M. SOUVAY!

LE SAVIEZ - VOUS ?



1735: 3 octobre: il est convenu que le Roi Stanislas renonce à la couronne de Pologne et reçoit les duchés de Bar et de Lorraine.

1885: 26 octobre: Pasteur annonce avoir soigné et guéri un enfant atteint de la rage.

1935: 3 octobre: les troupes italiennes franchissent la frontière éthiopienne.

LA GUERRE
... ?

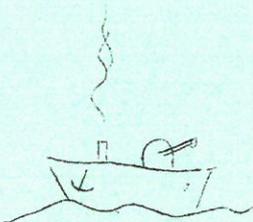
15 octobre: Hitler préside la réouverture de l'école de guerre qui avait été supprimée par le Traité de Versailles.

16 octobre: l'Allemagne règle ses cotisations à la Société des Nations et décide de s'en retirer à l'échéance du préavis de deux ans, soit le 21 octobre 1937.

2 octobre: le cuirassé français " DUNKERQUE " est mis à l'eau.

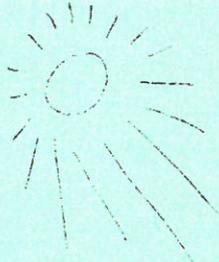
20 octobre: la décision de démolir le Trocadéro à Paris est annoncée.

.../...



*
* *
* *
*
30 octobre: le Maréchal LYAUTEY qui avait exprimé le désir d'être inhumé au Maroc repose dans le mausolée du Chella à RABAT. Le cercueil du Maréchal avait quitté NANCY le 26 et embarqué à Marseille sur le croiseur " DUPLÉIX " escorté par le " FOCH ". En mer, des croiseurs italiens, britanniques et des torpilleurs espagnols avaient rendu les honneurs.

LES PROVERBES DU MOIS

- 
- Beau temps à Saint Denis, fera hiver pourri.
 - Octobre pluvieux, décembre venteux.
 - Sème à la Saint François si tu veux que ton grain ait du poids.
 - S'il pleut le jour de la Saint Denis, tout l'hiver aura la pluie.
 - Le jour de la Saint Denis, les vents se marient à minuit.
 - Quand on sème à la Saint Bruno, la rouille s'y mettra bientôt.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- FOYER RURAL.

L'Assemblée Générale s'est tenue dimanche 13 Septembre, devant une vingtaine de personnes. Lors du renouvellement des membres du Conseil d'Administration, Monsieur Yves MAGNIER, seule personne à se présenter, est élu. Sont réélus pour 2ans, Mme Thérèse DEMANGE, Messieurs Patrick DIVOUX, Dominique DIVOUX et Gilles PICARD. A noter que le nombre des administrateurs n'est plus que de 12, ce qui causera certainement quelques difficultés d'organisation et d'encadrement.

Formation du nouveau Bureau:

Présidente: Michèle DIVOUX
Vice-Président: Roger HUMBERT
Secrétaire: Roland CUNY
Secrétaire adjoint: Dominique DIVOUX
Trésorier: Claude GUYOT
Trésorière adjointe: Thérèse DEMANGE

Monsieur René HIRTEZ reste Commissaire aux Comptes, assisté de Mademoiselle Véronique PICARD.

M . D .

UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE LOCALE.

LA MORTALITE ENFANTINE (suite)

Les évêques qui ont suivi n'ont rien omis pour empêcher la suffocation des enfants qui arrive par là. Ils ont soumis à une pénitence publique les pères et mères et les nourrices par la faute et la négligence desquels ces enfants périssent.

Dans le synode de l'année 1702, l'on enjoignit à tous les curez et vicaires ~~XUSKIXGAXIXK~~ de parler souvent dans leurs prônes et quatre fois au moins par an de l'obligation que les pères et mères ont de veiller à la conservation de leurs petits enfans et du grand péché qu'ils commettent en les mettant auprès d'eux dans le lit.

Cependant le malheur dont se plaint depuis si long-temps, bien loin de cesser ou de diminuer, semble devenir tous les jours plus fréquent. Il n'y a presque point de jours dans l'année que nous n'apprenions que de petits enfans ont été étouffez auprès de leurs pères et mères et par leur faute. Nous ne pouvons croire que tous les curez fassent ce qu'ils devraient pour empêcher un si grand mal... Nous conjurons donc tous les pasteurs d'agir et de parler sur cela avec plus de force et de zèle qu'ils n'ont fait jusqu'à présent... qu'ils publient souvent les défenses que l'église fait aux pères et mères et aux nourrices de mettre dans le lit auprès d'eux les enfans d'un an.

Synode de 1706.

IX- Nonobstant les précautions que l'on prend pour empêcher la sufocation des enfans dans le lit, ce malheur ne diminuë point... Que les curez défendent souvent dans leurs prônes aux pères et mères de mettre auprès d'eux dans le lit leurs enfans tandis qu'ils sont à la mamelle...

Synode de 1708.

I- Quelques précautions que nos prédécesseurs aient prises pour empêcher les pères et mères de mettre leurs enfans dans le lit, où la plûpart sont étouffez, ce malheur semble devenir tous les jours plus fréquent...

DE LA SEPULTURE DES FIDELLES.

III - Aussitôt qu'un chrétien sera expiré, si l'heure le permet, on sonnara les cloches une demi-heure au plus pour avertir le peuple de recommander son âme à Dieu.

.../...

IV - On pourra en attendant l'inhumation qui ne sera jamais faite plutôt que vingt quatre heures après la mort sonner de même le matin, à midi et le soir.

V - Pendant les vigiles, l'enterrement et le service, on observera la coutume des lieux sans qu'il soit permis de sonner davantage.

X - Les curés tiendront registre de ceux auxquels on aura donné sepulture, sur lequel les jours de leur deces et de leur inhumation seront écrits.

Règlement pour les droits d'autel.

Pour les enterrements des grandes personnes et pour la messe solennelle, vigiles à neuf leçons, les laudes, obsèques et libéra six livres valans quatorze francs.

Pour l'anniversaire avec semblable service trois livres valant sept francs.

Pour l'assistance d'autres prêtres aux enterrements, chaque prêtre aura sept gros valans cinq sols.

Les pauvres seront enterrez gratis et leurs parens ne seront tenus de faire dire aucun service.

Les offrandes appartiendront au curé entièrement, le luminaire aussi.

Pour l'enterrement des petits enfans, un franc valant trois sols et demi.

Pour les enterrements qui se feront dans la nef de l'église dix francs valans quatre livres cinq sols huit deniers dont la moitié à la fabrique et l'autre pour le curé.

Pour les enterrements dans le chœur, vingt francs valans huit livres douze sols: moitié à la fabrique, moitié au curé. Et ce droit aiant été une fois païé, à chaque ouverture de fosse qui sera faite tandis que la famille durera, il ne sera donné que la moitié dudit droit.

Droits des maîtres d'école.

Pour les enterrements des adultes: un franc.

Pour les enterrements des petits enfans: six gros.

Pour chanter un service solennel des morts avec vigiles à neuf laudes, les obsèques et le libéra à la fin desdites messes vingt soles.

Nota: S'il y a accord entre les paroissiens et leurs curés et maîtres d'école sur toutes ou quelques unes de ces choses, il sera observé sinon on s'en tiendra au présent règlement.

Droit du sonneur où la coutume est de le païer.

Il aura pour chaque trait qu'il sonnera trois gros et il ne pourra demander de vin pour conner plus long-temps.